

PAR COURRIEL

Québec, le 29 janvier 2019

**Objet : Demande d'accès à l'information
N/Réf. 0101-355**

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 9 janvier 2019 par laquelle vous désirez obtenir de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) le nombre d'inscriptions aux tirages au sort pour les chasses contingentées au gros gibier dans les réserves fauniques.

Tel qu'indiqué dans le courriel vous ayant été transmis le 18 janvier 2019, nous vous fournissons les statistiques de l'année 2018, soit celles disponibles au moment de votre demande.

Pour les tirages au sort s'étant tenus en 2018 pour les chasses contingentées au gros gibier dans les réserves fauniques, la Sépaq a reçu un nombre total de 61 729 inscriptions.

Considérant que votre demande a été traitée conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous rappelons que vous pouvez demander la révision de la présente décision à la Commission d'accès à l'information, sur demande faite dans les trente (30) jours de la date de la présente décision, en vous conformant aux articles 135 et suivants de la loi précitée. À cette fin, un avis de recours est joint à la présente.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La vice-présidente – Affaires corporatives
et secrétaire générale,

Nelly Rodrigue, avocate, ASC

p. j. Avis de recours